

DÉLIBÉRATION 2023 – 08
SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Recrutement de Vacataire pour les travaux sur le New Deal mobile

Le quinze juin deux mille vingt-trois, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est réuni à Arras, dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais, sur convocation en date du neuf juin deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. HEUSELE
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Arnaud DECAGNY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. TETARD
	M. Luc FOUTRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Yvan HUTCHINSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MICHALAK
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Gislain TETARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme VANPEENE
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Nicolas SIEGLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MESSEANNE-GROBELNY
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DAUCHY
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		10	0	12	7

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Président, indique aux membres du Comité syndical que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Monsieur le Président, informe les membres du Comité Syndical que, pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de recruter un vacataire pour effectuer la mission suivante :

Réalisation de missions de Sigiste dans le cadre de la téléphonie mobile :

- Analyses, suivi et proposition d'études radio, réalisation de cartographie dans le cadre du Newdeal mobile

Et pour la période du 01 septembre 2023 au 31 décembre 2024.

Il est proposé également aux membres du Comité Syndical que chaque vacation soit rémunérée :

- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 37.50 €.

Ces missions pourront également être réalisées par un agent faisant partie du SMAV « Syndicat Mixte Artois Valorisation » pour lequel une convention de mise à disposition de personnels pourra être signée.

Après avoir entendu le rapporteur, Sur proposition du Président,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à recruter un vacataire du 01 septembre 2023 au 31 décembre 2024,

Article 2 : De fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 37.50 €.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition de personnel avec le SMAV,

Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget,

Article 5 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

